

DOSSIER DE PRESSE



CONVENTION ENTRE LE VICE-RECTORAT DE MAYOTTE ET LE GROUPEMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE



Le Vice-Rectorat et le GSMA-M ont pour objectif commun de préparer les jeunes de Mayotte à l'insertion professionnelle, notamment pour les publics les plus en difficulté. La complémentarité et la cohérence entre les formations dispensées par l'Education Nationale et les formations proposées par le GSMA-M sont l'objet de la convention.

Il s'agit de fédérer des ressources pour optimiser les parcours de formation et la certification des publics concernés et d'élargir l'offre locale de stages pour les élèves scolarisés dans l'enseignement professionnel.

Le Vice-Rectorat de Mayotte s'attache à faciliter l'information sur les dispositifs de formation et les modalités de recrutement du GSMA-M, notamment en laissant un encart alloué au GSMA-M dans la brochure « Après la classe de troisième » distribuée gratuitement à tous les élèves de ce niveau.

Le Vice-Rectorat assure le contact entre les chefs d'établissement, le directeur du centre d'information et d'orientation et le GSMA-M en invitant le chef de corps à une réunion annuelle des personnels de direction, en facilitant les interventions du GSMA dans les établissements susceptibles de proposer des candidats.

Il met à disposition du GSMA-M un poste d'instituteur afin de préparer les jeunes en formation à l'obtention du certificat de formation générale (CFG) pour la durée de chaque année scolaire.

Le Vice-Rectorat et le GSMA-M organisent conjointement les épreuves du CFG (Certificat de Formation Générale) lors de trois sessions annuelles : en novembre, en mars et en mai et organisent également, conjointement, les jurys de formation professionnelle aboutissant à la délivrance de l'attestation de formation professionnelle.

Le GSMA-M accueille des élèves de l'Education Nationale scolarisés dans l'enseignement professionnel, dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel, en particulier dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, des activités en milieu familial et collectif, du secrétariat et de la mécanique.

Le Vice-Rectorat et le GSMA-M seront amenés à renforcer leur coopération par le repérage d'un public potentiel dont la situation et le projet professionnel pourraient leur permettre d'intégrer l'une des filières de formation proposées par le GSMA-M,

Un comité de suivi des stages pour les filières communes (GSMA-M /vice rectorat) piloté par le vice rectorat veillera à éviter la saturation des places de stages offertes par les entreprises dans le cadre de la Formation Professionnelle, et d'en harmoniser la répartition entre le vice rectorat et le GSMA-M.

Dans la mesure où les financements existent, les formations qualifiantes proposées par le Greta de Mayotte pourront être ouvertes aux stagiaires du GSMA-M si une cohérence et une continuité du parcours professionnel sont possibles.

Contact :

n° de téléphone : 02.69.61.92.26.

n° de télécopieur : 02.69.61.09.87.

mél : presse@ac-mayotte.fr
